

D. Quand vous remettiez vos fiches, était-ce là tout ce que vous faisiez?—R. Oui.

D. Qu'est-ce qui vous a remis ce compte en mémoire? Vous avez commencé votre récit en mai 1905; à quelle date subéquente avez-vous entendu parler de ces accusations contre le docteur Reid?—R. Je n'en ai plus entendu parler que cet été ou ce printemps.

D. Le printemps de 1908?—R. Oui.

Par M. Reid (Grenville):

D. A-t-on travaillé sur ce bateau, le dimanche?—R. Pas que je sache.

Q. L'affirmez-vous positivement?—R. Jamais je ne les fais travailler le dimanche.

D. En êtes-vous sûr?—R. Oui, pas un seul de mes hommes ne travaille le dimanche.

D. Si cette feuille de présence indiquait que quelques-uns de vos hommes ont travaillé le dimanche, diriez-vous que c'est faux?—R. Il est possible qu'un gardien ait été de service le dimanche.

D. Supposons que cette feuille de présence mentionne que quelques-uns de vos hommes ont travaillé le dimanche à cette besogne, diriez-vous que c'est faux?—R. Je n'ai pas souvenance qu'un seul de mes hommes ait travaillé le dimanche.

Etes-vous sûr que McGarr n'ait pas travaillé le dimanche, à ce bateau?—R. Pas que je sache; je ne le pense pas.

Voici une autre question qui se rattachent aux accusations portées contre le député de Richelieu.

Savez-vous quelque chose au sujet d'une citerne à gaz?—R. Je l'ai moi-même installée.

D. Ou était-ce?—R. Au bout de la clôture de l'est sur la propriété de l'Etat.

D. Voici un plan. Voudriez-vous nous dire où cela se trouvait? Ce réservoir était-il installé aussi près que possible de la fabrique d'amidon?—R. Oui, sur la propriété de l'Etat.

D. Mais aussi près que possible de la propriété de l'Etat et de manière à ce que ce réservoir se trouvât aussi sur votre domaine?—R. Oui; à l'intérieur de la clôture.

D. Il y a eu quelque correspondance à cet égard; il conviendrait de la produire. Voici une lettre:

19 octobre 1904.

Cher docteur Reid,—Réflexion faite, il me semble pratique de rouler le cylindre d'acier du côté est du dépôt. Il faudra ainsi moins de conduits. J'ai donné instruction de faire exécuter cet ordre sans retard.

Votre obéissant serviteur,

F. F. FRASER,

Commissaire des feux.

D. Que faut-il entendre par ce cylindre en acier?—R. C'est la même chose que le réservoir à gaz.

D. C'est sans doute le réservoir à gaz installé du côté est de votre terrain?—R. Oui, monsieur.

D. Et la lettre dit qu'il faudra ainsi moins de conduits. A quoi ces tuyaux servaient-ils?—R. Les conduits que nous avons posés partaient de l'appareil de soupape, se dirigeaient vers le sol et passaient sous la clôture.

D. Où aboutissaient-ils?—R. Nous les avons fait passer sous la clôture, afin que le docteur Reid y pût rattacher ses conduits.

D. Est-ce que le docteur Reid a attaché ses conduits aux vôtres?—R. Oui.

D. Et ils se retiraient à sa fabrique?—R. Oui.

D. Et cela à votre connaissance?—R. Oui.

D. Le docteur Reid a-t-il utilisé le gaz acétylène de l'usine de l'Etat?—R. Il en a utilisé une certaine quantité.

D. Pendant combien de temps?—R. Je ne saurais dire. Il y avait là un homme qui faisait l'essai de quelque nouveau procédé, j'en entendis parler. Il leur était impossible de réussir sans gaz, et c'est pour cela qu'ils l'utilisèrent.

D. Pendant combien de temps?—R. A ma connaissance, ils remplirent l'appareil trois fois.

D. Veuillez nous dire ce que vous entendez par ce remplissage?—R. Y introduire le gaz.

D. Quel volume de gaz fallait-il pour remplir l'appareil?—R. Il contenait environ 70 atmosphères.

D. Et vous avez pompé cela par trois fois?—R. Trois fois à ma connaissance.

D. Quelle serait la valeur du gaz nécessaire pour remplir la citerne une seule fois?—R. Je ne saurais donner ce chiffre.

D. Quoi qu'il en soit, vous savez qu'il faudrait 210 atmosphères pour remplir ce réservoir?—R. A peu près.

D. Savez-vous si un dragueur de l'Etat a travaillé en face de la propriété du docteur Reid—l'usine d'amidon?—R. Un de mes dragueurs a travaillé là; il y a fait deux tranchées, mais j'ignore pour qui.

D. Était-ce en face de la propriété?—R. Oui, en face de son usine. Le dragueur y pratiqua deux tranchées, dans les deux sens.

En justice pour le député de Grenville, je dois donner lecture de sa propre déposition, en réponse aux dépositions que j'ai viens de lire.

Le docteur John D. Reid, député au Parlement, est appelé, assermenté et questionné.

Par M. Northrup:

D. Docteur Reid, le département de la Marine porte à votre compte ces dépenses effectuées pour halage de votre bateau, le "Dack" sur les coites à Prescott, à l'automne de 1904, pour quelques réfections de ce même bateau, en mai 1905. Qu'avez-vous à dire à cet égard?

—R. Tout ce que je désire dire à cet égard, dès le début, c'est qu'à mes yeux, le ministre n'a guère loyalement agi en soulevant cette question en mon absence.

M. Carvell.—Au fait, docteur; vous êtes au banc des témoins et il s'agit de discuter les faits.

M. Northrup.—C'est un des faits se rattachant à la question.

L'hon. M. Brodeur: Souvent on met en discussion certaines questions en mon absence.

R. A l'automne de 1904, je voulais faire haler ce petit yacht, suivant la coutume, en même temps que tous les petits yachts qu'on tire de l'eau en hiver, à cause de la glace. Je ne l'ai pas halé en vue de lui faire subir des réfections; je ne m'attendais pas à ce qu'il eût besoin de réparation. Comme de raison, à la fin du printemps, il faut toujours faire un peu de calfatage, et à la fin de l'hiver, je me rappelle en avoir causé avec M. Offspring et lui avoir dit que lorsqu'il n'aurait plus besoin des services du calfat qu'il utilisait alors à des travaux de l'Etat et que ce calfat cesserait d'être à l'emploi du département, je désirerais utiliser ses services pendant quelques jours pour le calfatage de mon bateau. Je ne m'attendais pas à ce que le bateau eût